



LISTE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2026

## TOUSSIEU

L'an deux mille vingt-six, le 27 Mars à 19h, le Conseil Municipal de TOUSSIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude HUMBERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2026

**Présents (22):**

C. HUMBERT - L. DUBOISSET – O. ROUX – S. LEROY – J. MARTINS - C. BREANT – M. BERNET - F. HUMBERT – J-P MAROT – K. CROUZET - C. MALFREYT - S. POUPET - L. LOPEZ - M. DRUNET - P. ACHACHE - S. ARNAUD – X.P. ROLLAND – M. GORD – L. ROSELLI – S. TARDY – Z. RIBOUD YÜREKLI - F. MERCIER

**Absent(e)s excusé(s)(1) :**

S. BENANE

**Pouvoir(s)(1) :**

S. BENANE à Claude HUMBERT

**Secrétaire(s) de séance :** Mathilde GORD

**Rapporteur :** Claude HUMBERT

**Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 22 - Votants : 23**

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22DU CGCT**  
**Délibération - N° 26-02-01**

Délibération adoptée à l'unanimité,

**REGIME DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**  
**DELEGUES**  
**Délibération - N° 26-02-02**

- **FIXE** le montant de l'enveloppe globale indemnitaire à **183,98 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable ;
- **DÉCIDE** que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller délégué est, dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées par les articles précités, fixé aux taux suivants (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) :
- Pour le maire :

Maire :	<b>52.98 %</b> de l'indice brut terminal de la fonction publique
---------	--

1 <sup>er</sup> adjointe :	<b>18.00 %</b> de l'indice brut terminal de la fonction publique
2 <sup>e</sup> adjoint :	<b>18.00 %</b> de l'indice brut terminal de la fonction publique

3 <sup>ème</sup> adjointe	<b>18.00 %</b> de l'indice brut terminal de la fonction publique
4 <sup>ème</sup> adjoint	<b>18.00 %</b> de l'indice brut terminal de la fonction publique
5 <sup>ème</sup> adjointe	<b>18.00 %</b> de l'indice brut terminal de la fonction publique
6 <sup>ème</sup> adjoint	<b>18.00 %</b> de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseillers bénéficiant d'une délégation de fonction du maire :	<b>11.50 %</b> de l'indice brut terminal de la fonction publique
---	--

- **PRÉCISE** que le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées ;
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 6531 du chapitre 65 du budget primitif ;
- **DÉCIDE** que ces indemnités seront versées à la date de signature de l'arrêté de délégation ;
- **PRÉCISE** que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement et seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point de l'indice ;
- **APPROUVE** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal. Ce tableau sera annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité,

### COMMISSION DE CONTROLE DES ELECTIONS Délibération - N° 26-02-03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; DESIGNÉ

- En qualité de Titulaire : Claude HUMBERT
- En qualité de Titulaire : Laure DUBOISSET
- En qualité de Titulaire : Sylvain TARDY
- En qualité de Suppléant : Juliens MARTINS
- En qualité de Suppléante : Karine CROUZET
- En qualité de Suppléante : Laetitia LOPEZ

Délibération adoptée à l'unanimité,

## CREATION D'UNE COMMISSION FINANCE ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Délibération - N° 26-02-04

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de la création de la **commission Finances** comptant **6** membres (dont le Président)
- DECIDE qu'il ne sera pas procédé à un vote à scrutin secret pour les nominations des membres de la commission Finances
- DESIGNER les conseillers municipaux suivants comme membres de la commission Finances :

Claude HUMBERT
Laure DUBOISSET
Fabienne HUMBERT
Cédric MALFREYT
Sébastien POUPET
Florian MERCIER

Délibération adoptée à l'unanimité,

## FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Délibération - N° 26-02-05

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** au nombre de huit (8) les membres du Conseil d'Administration du CCAS (4 membres élus et 4 membres nommés)

Délibération adoptée à l'unanimité,

## DESIGNATION DES MEMBRES AU CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)

Délibération - N° 26-02-06

Sont élus membres du Conseil d'Administration du CCAS au premier tour et à la majorité absolue :

ROUX Olivier
ACHACHE Pierre
GORD Mathilde
TARDY Sylvain

Délibération adoptée à l'unanimité,

## DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération - N° 26-02-07

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret
- Une seule liste s'étant fait connaître, Monsieur le Maire donne lecture de la **Commission d'Appel d'Offres** comme suit :

Titulaire	HUMBERT Claude
Titulaire	HUMBERT Fabienne
Titulaire	Zedef RIBOUD YÜREKLI
Suppléante	Laure DUBOISSET
Suppléant	Michel BERNET
Suppléant	Sébastien POUPET

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS  
Délibération - N° 26-02-08**

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret,
- Une seule liste s'étant fait connaître, Monsieur le Maire donne lecture de la Commission de Délégation des Services Publics :

Titulaire	HUMBERT Claude
Titulaire	HUMBERT Fabienne
Titulaire	Zedef RIBOUD YÜREKLI
Suppléante	Laure DUBOISSET
Suppléant	Michel BERNET
Suppléant	Sébastien POUPET

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SMAAVO (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon) – Collège ASSAINISSEMENT  
Délibération - N° 26-02-09**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

*Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-01-27-004 du 27 janvier 2020 relatif aux statuts et compétences du Syndicat Mixte ouvert d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon :*

- Que les membres du Conseil Municipal décident de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret
- DESIGNNE les membres du Comité Syndical du SMAAVO conformément à la liste proposée :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUEE SUPPLÉANTE
Claude HUMBERT	Laure DUBOISSET

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône – Territoire d'Energies)  
Délibération - N° 26-02-10**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-027-21-00006 du 21 juillet 2022 relatif aux statuts et compétences du Syndicat Départemental d'énergies du Rhône :

- Que les membres du Conseil Municipal n'auront pas avoir recours au vote à bulletin secret
- DE DESIGNER les membres du Comité Syndical du SYDER comme suit :

DELEGUEE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLÉANT
Laure DUBOISSET	Florian MERCIER

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SIEPEL (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais)  
Délibération - N° 26-02-11**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu l'article 6 de l'ARRETE PREFECTORAL n°69-2021-04-08-0005 du 8 avril 2021 relatif à la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est Lyonnais,

Décide DE DESIGNER ;

- Titulaire : Claude HUMBERT
- Titulaire : Florian MERCIER
- Suppléante : Laëtitia LOPEZ
- Suppléant : Sébastien POUPET

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU DE LA GENDARMERIE  
Délibération - N° 26-02-12**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Vu l'arrêté préfectoral n°504 du 28 janvier 2003 relatif à la création du Syndicat intercommunal à vocation unique de la gendarmerie de St Laurent de Mure, notamment son article 5,

- Que les membres du Conseil Municipal décident de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret
- DESIGNER les délégués au SIVU DE LA GENDARMERIE conformément à la liste proposée :

<b>DELEGUES TITULAIRES :</b>	<b>DELEGUES SUPPLÉANTS :</b>
Claude HUMBERT	Olivier ROUX
Julien MARTINS	Sylvie LEROY

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SAGE (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Est Lyonnais)  
Délibération - N° 26-02-13**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER : Michel BERNET, en vue de représenter la Commune de TOUSSIEU au sein du SAGE.

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOM DE L'ACCUEIL (Syndicat Intercommunale à Vocation Multiple de l'Accueil)**  
**Délibération - N° 26-02-14**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité* :

Vu l'article 7 de l'arrêté n°69-2018-11-30-011 du 30 novembre 2018 relatif au statut et compétences du syndicat intercommunal à vocation multiple de l'accueil :

- Titulaire : Olivier ROUX
- Titulaire : Caroline BREANT
- Suppléante : Sylvie ARNAUD

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L' AISPA (Association Intercommunale au Service des Personnes Agées)**  
**Délibération - N° 26-02-15**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à *l'unanimité*, décide de DESIGNER :

- Titulaire : Olivier ROUX
- Suppléante : Mathilde GORD

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ECOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY (VDI)**  
**Délibération - N° 26-02-16**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à *l'unanimité*, décide de DESIGNER :

- Titulaire : Olivier ROUX
- Titulaire : Maud DRUNET
- Titulaire : Cédric MALFREYT

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION PARFER**  
**Délibération - N° 26-02-17**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité* :

- Désigne Jean-Philippe MAROT pour représenter la Commune au sein de l'Association PARFER.

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A CHATEAUVIEUX**  
**Délibération - N° 26-02-18**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Olivier ROUX pour représenter la Commune au sein de l'Association CHATEAUVIEUX.

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**  
**Délibération - N° 26-02-19**

Monsieur le Maire propose Julien MARTINS au poste de conseiller chargé des questions de Défense  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Julien MARTINS au poste de conseiller chargé des questions de Défense.

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**  
**Délibération - N° 26-02-20**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Julien MARTINS au poste de conseiller chargé des questions d'incendie et de secours.

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER REFERENT AMBROISIE**  
**Délibération - N° 26-02-21**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Michel BERNET en qualité de référent chargé des questions portant sur l'ambroisie.

Délibération adoptée à l'unanimité,

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CNAS (Comité National d'Action Sociale)**  
**Délibération - N° 26-02-22**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Olivier ROUX en qualité de représentant de la Commune de TOUSSIEU au CNAS.

Délibération adoptée à l'unanimité,

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – PROPOSITION DES COMMISSAIRES  
TITULAIRES ET SUPPLEANTS  
Délibération - N° 26-02-23**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose une liste de contribuables en nombre double (soit 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants) au sein de laquelle Monsieur le Directeur départemental des finances publiques désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Délibération adoptée à l'unanimité,

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT – CCEL) – DESIGNATION DES  
MEMBRES  
Délibération - N° 26-02-24**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNNE les membres de la CLECT de la CCEL comme suit :

- Titulaire : Claude HUMBERT
- Suppléante : Laure DUBOISSET

Délibération adoptée à l'unanimité,

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES « Vivons le Collège »  
Délibération - N° 26-02-25**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la demande par mail du 4 mars 2026 de l'association des parents d'élèves « Vivons le Collège »,

- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'Association « Vivons le collège » de Saint Pierre de Chandieu pour l'organisation du bal de fin d'année des élèves de 3<sup>ème</sup> du collège.

Délibération adoptée à l'unanimité,

**TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026  
Délibération - N° 2026-02-26**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDE de fixer pour 2026 les taux des taxes directes locales comme suit :

- |  |         |
|--|---------|
| • TAXE HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES | 7,30 %  |
| • TAXE FONCIERE BATI :                                 | 23,66 % |
| • TAXE FONCIERE NON BATI :                             | 33,89 % |

Délibération adoptée à l'unanimité,

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CADETS DE LA GENDARMERIE 2026 -2027 - 2028**  
**Délibération - N° 27-02-27**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la demande réceptionné par mail en février 2026 de l'association des « Cadets de de la Gendarmerie » qui depuis 5 ans, encadre des jeunes de 15 à 17 ans pour des missions d'intérêts générales au sein de la Gendarmerie du Rhône.

- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € par an, pour les années 2026, 2027 et 2028 à l'Association des Cadets de la Gendarmerie,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat.

Délibération adoptée à l'unanimité,

**OUVERTURE DE POSTE DE CATEGORIE A**  
**Délibération - N° 26-02-28**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De créer un emploi permanent de :

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Poste ouvert à compter du
A	ATTACHE	Tous grades	35 heures	1/04/2026

- AUTORISE le recrutement sur un emploi permanent d'agent contractuels, dans l'hypothèse où les vacances d'emploi ne seraient pas pourvues par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée ou indéterminée,
- MODIFIE le tableau des effectifs,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement,
- DIT que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Clôture de séance : 19h34

Le Maire,

AFFICHÉ le 8/04/2026

Claude HUMBERT



